



Gestion du spectre et télécommunications

Cahier des charges sur les normes radioélectriques

# **Compatibilité des prothèses auditives et réglage du volume**

## Préface

Le Cahier des charges sur les normes radioélectriques CNR-CPA, *Compatibilité des prothèses auditives et réglage du volume*, 2<sup>e</sup> édition, remplace la 1<sup>re</sup> édition publiée en mars 2019.

Voici les principaux changements :

- a) Mise à jour de la référence à la norme ANSI C63.19-2019;
- b) Mise à jour des exigences pour tenir compte de la norme ANSI C63.19-2019;
- c) Suppression de la référence à la norme TIA-5050 puisque la conformité à cette norme a été incorporée dans la norme ANSI C63.19-2019;
- d) Autres modifications rédactionnelles et clarifications.

Les demandes de renseignements peuvent être envoyées :

1. En ligne, au moyen du [formulaire Demande générale](#) (dans le formulaire, sélectionner le bouton radio Direction des normes réglementaires et indiquer « CNR-CPA » dans le champ Demande générale)
2. Par la poste, à l'adresse suivante :

Innovation, Sciences et Développement économique Canada  
Direction générale du génie, de la planification et des normes  
Direction des normes réglementaires  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Canada

3. Par courriel : [consultationradiostandards-consultationnormesradio@ised-isde.gc.ca](mailto:consultationradiostandards-consultationnormesradio@ised-isde.gc.ca)

Les commentaires et suggestions pour améliorer cette norme peuvent être envoyés en ligne à l'aide du formulaire Demande de changement à la norme, ou par la poste ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus.

Toutes les documents d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada relatifs à la gestion du spectre et aux télécommunications sont disponibles sur son site Web Gestion du spectre et télécommunications.

Publication autorisée par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Le directeur général,  
Direction générale du génie, de la planification et des normes

---

Martin Proulx

## Table des matières

<b>1. Portée .....</b>	<b>1</b>
<b>2. But et application .....</b>	<b>1</b>
<b>3. Exigences générales et références .....</b>	<b>1</b>
3.1. Entrée en vigueur et période de transition .....	1
3.2. Exigence de certification.....	1
3.3. Publications normatives .....	2
3.4. Documents connexes .....	2
<b>4. Définitions.....</b>	<b>2</b>
<b>5. Méthode de mesure.....</b>	<b>2</b>
<b>6. Réglage du volume.....</b>	<b>2</b>
<b>7. Compatibilité des prothèses auditives.....</b>	<b>3</b>
7.1. Test de brouillage de l'appareil sans fil.....	3
7.2. Test de signal du phonocapteur de l'appareil sans fil.....	3
<b>8. Exigences relatives au rapport d'essai.....</b>	<b>3</b>

## 1. Portée

Le présent Cahier des charges sur les normes radioélectriques (CNR) établit les exigences de conformité concernant la compatibilité des prothèses auditives avec certains appareils radio et les fonctions de réglage du volume.

Le CNR-CPA doit être utilisé conjointement avec les autres CNR, tel que prescrit dans [la liste des normes applicables pour le CNR-CPA](#).

## 2. But et application

La fonction de gain du volume permettra aux personnes ayant une déficience auditive d'augmenter le volume de leur appareil. La compatibilité des prothèses auditives avec certains appareils radio accommodera les personnes portant des prothèses auditives et des implants cochléaires. Ces caractéristiques de compatibilité minimiseront les problèmes potentiels causés par l'utilisation de ces prothèses auditives avec des appareils sans fil et amélioreront l'expérience auditive des utilisateurs.

La conformité aux exigences relatives au réglage du volume et à la compatibilité des prothèses auditives est requise depuis de nombreuses années pour les combinés téléphoniques, conformément à la spécification de conformité SC-03, Partie V, [Spécification de conformité relative aux équipements terminaux, aux systèmes terminaux, aux dispositifs de protection de réseau, aux dispositifs de connexion et aux appareils téléphoniques à combiné qui permettent le couplage avec des prothèses auditives](#). Avec la popularité accrue des appareils sans fil sur le marché canadien, les téléphones cellulaires deviennent le principal moyen de communication utilisé aujourd'hui. Ainsi, il est raisonnable de s'attendre à ce que les appareils sans fil offrent les mêmes caractéristiques d'accessibilité que celles qui ont toujours été requises pour les appareils téléphoniques à combiné.

## 3. Exigences générales et références

La présente section énonce les exigences générales et fait référence à des documents applicables au présent CNR.

### 3.1. Entrée en vigueur et période de transition

Le présent document entrera en vigueur dès sa publication sur le site Web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Les fabricants doivent veiller à ce que tous les appareils radio visés par la présente norme soient conformes aux exigences de la présente norme au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

On peut demander un exemplaire du CNR-CPA, 1<sup>re</sup> édition, par [courriel](#).

### 3.2. Exigence de certification

La conformité à la présente norme doit être évaluée lorsqu'une demande de certification de matériel est soumise en vertu du CNR applicable aux bandes de fréquences et/ou à la technologie se rapportant au

matériel visé par la demande de certification.

Le CNR-CPA doit être utilisé conjointement avec d'autres CNR, tel que prescrit dans [la liste des normes applicables pour le CNR-CPA](#).

### **3.3. Publications normatives**

Le présent document doit être utilisé en conjonction avec la norme ANSI (American National Standards Institute) suivante :

ANSI C63.19:2019, *American National Standard Methods of Measurement of Compatibility Between Wireless Communication Devices and Hearing Aids* (en anglais seulement)

En cas d'exigences contradictoires entre la norme ANSI normative et la présente norme, la présente norme prévaut.

La norme ANSI C63.19-2019 peut être achetée sur le site Web d'[ANSI](#) (en anglais seulement) ou à la page Access Standards du site Web de [l'IEEE SA](#) (en anglais seulement).

### **3.4. Documents connexes**

Tous les documents d'ISDE portant sur la gestion du spectre et les télécommunications sont accessibles sur le site Web [Gestion du spectre et télécommunications](#).

## **4. Définitions**

Les définitions et la terminologie utilisées dans le présent CNR-CPA sont décrites dans la norme ANSI C63.19-2019.

## **5. Méthode de mesure**

Les mesures doivent être effectuées conformément aux exigences énoncées dans ANSI C63.19-2019.

## **6. Réglage du volume**

L'appareil radio doit être conforme aux exigences de réglage du volume spécifiées dans la clause 7 de la norme ANSI C63.19-2019.

De plus, le gain conversationnel, lorsqu'il est testé en réglant le volume au maximum, doit être limité à 30 dB et à un niveau de pression acoustique maximal de 100 dB SPL ou moins.

Pour mesurer le niveau de pression acoustique maximal de 100 dB SPL, augmentez le signal de -20 dBm0 au point de test électrique du récepteur par pas de 10 dB et mesurez la sortie acoustique au point de référence du tambour jusqu'à ce que la sortie acoustique mesurée soit constante ou ait atteint la saturation.

## 7. Compatibilité des prothèses auditives

L'appareil radio doit être conforme aux exigences relatives à la compatibilité des prothèses auditives spécifiées dans cette section.

### 7.1. Évaluation du potentiel de brouillage radio de l'appareil sans fil

L'appareil radio doit être conforme aux exigences relatives aux émissions de radiofréquences spécifiées dans la clause 4 de la norme ANSI C63.19-2019.

### 7.2. Test de signal du phonocapteur de l'appareil sans fil

L'appareil radio doit être conforme aux exigences relatives aux phonocapteurs spécifiées dans la clause 6 de la norme ANSI C63.19-2019.

## 8. Exigences relatives au rapport d'essai du CNR-CPA

En plus des exigences de déclaration énoncées dans le CNR-Gen, [Exigences générales relatives à la conformité des appareils de radiocommunication](#) et tout autre CNR applicable, le rapport d'essai doit inclure :

- a) Un résumé de tous les tests énumérés aux sections 6 et 7 de la présente norme, accompagné d'une note indiquant si le matériel à l'essai est conforme ou non aux exigences (c'est-à-dire si le matériel a réussi ou échoué l'essai pour chaque exigence applicable);
- b) Le mode de transmission (bande étroite, large bande) pour lequel le dispositif a été testé;
- c) Les résultats détaillés des mesures effectuées sur le produit, tels que décrits aux sections 6 et 7 de la présente norme. **Note** : Une liste des méthodes de mesures alternatives peut être consultée à la page des [Publications de références normatives et autres procédures acceptées](#). D'autres procédures pourraient aussi être jugées acceptables si elles sont approuvées par le [Bureau d'homologation et services techniques](#) d'ISDE et décrites en détail dans le rapport d'essai.